

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 6 octobre 2014
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Alain Maibach
Scrutateurs : Mme Eléonore Escher
M. Pierre-André Maillefer
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, Monsieur Alain Maibach, ouvre la séance du conseil communal à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, ainsi qu'aux membres de la Municipalité. Puis le Président s'adresse aux représentants de la presse: Mmes Prodoliet pour le Régional, Mme Collet pour le 24 Heures, M. Richard pour le Courrier et M. Fernandez pour le Messenger.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. PV de la séance du 23 juin 2014
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. PREAVIS MUNICIPAL N° 16/2014
Crédit pour l'étude du raccordement de la localité d'Ecoteaux sur le VOG
6. PREAVIS MUNICIPAL N° 17/2014
Crédit d'investissement pour la création d'un cheminement mixte piétons-cyclistes entre Oron-la-Ville et Palézieux
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 19/2014
Crédit pour la légalisation d'un plan partiel d'affectation pour l'agrandissement du collège d'Oron-la-Ville
8. PREAVIS MUNICIPAL N° 20/2014
Crédit pour l'organisation d'un concours architectural pour l'agrandissement du collège d'Oron-la-Ville
9. PREAVIS MUNICIPAL N° 21/2014 Demande de crédits complémentaires au budget de la caisse communale 2014
10. PREAVIS MUNICIPAL N° 22/2014
Crédit pour la construction de locaux pour la garderie Liloane
11. PREAVIS MUNICIPAL N° 23/2014
Crédit pour l'agrandissement du pavillon scolaire d'Oron-la-Ville
12. PREAVIS MUNICIPAL N° 24/2014
Crédit d'étude pour la réfection des routes communales (Rte de Bulle, Rte de Lausanne, Rte de Moudon, Rte de Bossonnens).
13. Divers et propositions individuelles

Appel

- 55 Conseillers sont présents sur 68. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la première séance de l'année.

PV du 23 juin 2014

- **M. Florian Meyer** : bas de la page 7 ; indique que la commission ad hoc a étudié toutes les alternatives, comme par exemple le contrat de droit administratif qui avait été refusé par les deux autres communes. Pour créer une association..."

Communication du bureau

- **Le Président du Conseil** informe que la visite du Préfet dans notre commune aura lieu le 22 octobre prochain. Le Président et le Vice-Président seront en vacances. C'est Mme Bard (secrétaire) et M. Mathieu (scrutateur) qui représenteront le Conseil Communal.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers et à la Presse. Il annonce la vente du Moulin du Creux, pour frs.1'150'000.-
- L'acte d'achat pour la parcelle pour le collège comportera une close indiquant que seules des constructions publiques pourront s'y réaliser.
- Le Téléthon aura lieu début décembre, et la commune s'associe à cette manifestation avec le repas des nouveaux habitants.
- Repas des nouveaux citoyens, le 28 novembre à venir.
- La Municipalité a créé une Commission des constructions et a choisi d'y nommer un membre du Conseil, M. David Platel.
- Samedi passé, avaient lieu les vendanges du vin rouge du « Clos d'Oron », quantité faible, mais de la qualité.
- Vendredi 3 octobre 2014, s'est déroulée la sortie du personnel de la Commune, avec la visite de la SATOM.

PREAVIS MUNICIPAL N° 16/2014 **Crédit pour l'étude du raccordement de la localité d'Ecoteaux sur le VOG**

- **Le Président du Conseil** procède à une lecture simplifiée du préavis.
- **M. Daniel Jordil**, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.

- **M. Hubert Bovet**, Président de la commission des finances, résume le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et les rapports de commissions.
- **M. Christian Bays** demande si la participation de la commune de Maraçon est bien au prorata.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, confirme que oui.
- **Le Président du Conseil** : la parole n'étant plus demandée, l'objet est soumis au vote.

Résultat : le Préavis 16/2014 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS MUNICIPAL N° 17/2014 Crédit d'investissement pour la création d'un cheminement mixte piétons-cyclistes entre Oron-la-Ville et Palézieux
--

- **Le Président du Conseil** procède à une lecture simplifiée du préavis.
 - **M. Christophe Rebetez**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
 - **M. Hubert Bovet**, Président de la commission des finances, résume le rapport de sa commission.
 - **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et les rapports de commissions.
- Mme Céline Dovat** a entendu dire que les propriétaires n'étaient pas au courant et elle demande s'il y aura un accès sécurisé depuis l'autre côté de la route.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, précise qu'une séance d'information avec les propriétaires concernés a eu lieu au mois de mai. Il n'y aura pas de passage sécurisé, mais un passage piéton à la sortie d'Oron-la-Ville et une aide à la traversée à la sortie de Palézieux.
 - **M. Christian Bays** demande si le trottoir vers l'église de Palézieux-Village sera supprimé, car cet endroit est dangereux.
 - **M. Daniel Sonnay, Municipal**, précise qu'il y a un trottoir de l'autre côté de la route, mais ce problème sera vu lors du projet de remise en état du centre du village.
 - **M. Sylvain Dovat** demande comment sera prévu l'accès aux parcelles agricoles.
 - **M. Daniel Sonnay, Municipal** : 1 parcelle sera contournée, sur le cheminement et il y aura 2 accès sur le cheminement. Mais il faudra encore trouver une solution avec les propriétaires pour deux parcelles.
 - **M. Daniel Jordil** aimerait savoir comment faire pour aller à l'église de Palézieux-Village depuis le parking de la gare.
 - **M. Daniel Sonnay, Municipal** : le trottoir ne sera pas supprimé, il y a une possibilité de passage vers les nouvelles constructions. Mais il rappelle que la traversée du village sera repensée dans un futur projet.
 - **M. Eric Martin** relève que la commission ad hoc suggère une éventuelle chicane, il précise qu'il faudra quelque chose de conséquent pour assurer le passage de gros véhicule.
 - **Le Président du Conseil** clôt la discussion comme la parole n'est plus demandée, et propose de passer au vote.

Résultat: le Préavis 17/2014 est accepté par 54 oui et 1 abstention.

PREAVIS MUNICIPAL N° 19/2014
Crédit pour la légalisation d'un plan partiel d'affectation pour l'agrandissement du collège d'Oron-la-Ville

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture résumée du préavis municipal.
- **M. Philippe Demierre**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Hubert Bovet**, Président de la commission des finances, donne une lecture simplifiée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et les rapports de commissions.
- **M. Jean-Paul Pichard** demande les conséquences si ce projet ne se réalisait pas, en relation avec la close émise par les propriétaires.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, si ce projet ne se réalise pas, il s'agira d'un gros souci pour notre commune et il faudra revoir la question avec les propriétaires.
- **M. Jean-Paul Pichard** rappelle que le Conseil a une grande décision à prendre ce soir, car ce projet est estimé à 30 millions et ce seront des dettes pour les 30 prochaines années. Il a lu attentivement les documents, mais trouve qu'il n'y a pas assez d'arguments.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, affirme que plus d'arguments auraient été possibles. La demande scolaire est là mais la commune n'a pas beaucoup de choix pour l'emplacement du futur collège. Il faut penser à limiter les transports scolaires et il est impossible de dézoner du terrain, respectivement d'en zoner de nouveaux pour de la construction. Ce projet va déjà prendre un certain temps, il faut aller de l'avant.
- **M. Jean-Luc Kissling** est prêt à croire que la Municipalité a bien étudié ce projet, mais cela vaudrait la peine que le Conseil prenne un peu de temps et soit informés des études faites. Il trouve dommage que le « Masterplan » ait été abandonné. Il faut prendre ces décisions en connaissance de cause, le plafond d'endettement de notre commune sera important.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** ; s'il faut refaire une étude, un nouveau crédit sera demandé, mais il faut agir dans l'urgence avec HARMOS et l'accueil de jour. Si la décision de ce soir est reportée, il faudra tout rediscuter. Il faut accepter ce projet.
- **M. Christian Bays**, la commission ad hoc est d'accord avec ce projet. Mais il faut réfléchir, car il y aura beaucoup d'élèves au même endroit. Il est convaincu que la Municipalité a fait un bon choix, mais il demande de bien réfléchir à la suite.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, rappelle qu'un crédit d'études avec été accepté en 2012 concernant l'emplacement. Le lauréat du concours architectural donnera les règles.
- **Le Président du Conseil** demande de quel préavis il s'agissait.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** : c'était un crédit global pour l'implantation du collège et de la salle de spectacle : le « Masterplan ».
- **Mme Laurence Bellon** demande par qui les règles seront fixées, et si le Conseil Communal aura des informations avant.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique que les critères découlent des lois/règlement. Il faudra ensuite se mettre autour d'une table pour discuter. La Municipalité est d'accord de s'entourer du Directeur et de membres du Conseil de l'établissement scolaire.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** : comme il y a une grande zone d'utilité publique sur Palézieux, elle demande si ce serait possible d'implanter le collège à cet endroit et de séparer l'école primaire des secondaires.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, répond que cette question a été étudiée. Le terrain est rare et il faut toujours plus de place. La salle de gym est beaucoup utilisée et la LAT nous empêche de nous agrandir.

- **M. Florian Meyer** est troublé par les réponses de la Municipalité. Il est d'accord de la nécessité d'un collège, mais il n'est pas au clair avec son emplacement. Il ne dispose également pas de tous les avantages et les inconvénients. Il a ainsi de la peine à se prononcer ce soir.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, toutes les parcelles et possibilités ont été étudiées, la seule parcelle disponible est celle occupée actuellement par l'entreprise Norba, mais elle n'est pas à vendre pour le moment. On peut supprimer le terrain de foot, mais cela ne va pas plaire à tous.
- **M. Christian Bays** indique que le préavis 25/2012, parlait déjà de l'agrandissement du collège.
- **M. Florian Meyer** n'a pas dit que la commune n'a pas bien étudié ce projet. Il demande le résultat de cette étude votée en 2012.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** : tout d'abord une réflexion sur le site, avec le choix d'Oron-la-Ville, ensuite une réflexion sur l'emplacement. Le bureau GEA a déterminé cet emplacement.
- **M. Christophe Rebetez** insiste sur le fait que ce projet est important, il donne son soutien.
- **M. Jean-Luc Kissling** n'a pas dit que la Municipalité n'a pas bien étudié ce projet, mais il constate que le préavis ne résout que les problèmes de fond. Il observe que Norba a eu beaucoup de facilité, cela vaudrait la peine de négocier en retour. Il trouve que les Conseillers sont pris de court. Il demande une séance d'information. Il demande le renvoi des 2 objets (Préavis 19 et 20) à une autre séance et demande entre-temps une séance d'information.
- **Le Président du Conseil** demande s'il s'agit d'un amendement, il rappelle que seul la Municipalité peut décider de retirer un préavis.
- **M. Philippe Demierre, Président de la commission ad hoc** : la commission est convaincue par ce projet et il ne voit pas ce que la Municipalité pourrait apporter de plus comme réponse.
- **Le Président du Conseil** donne lecture des articles 90 et 84, du règlement du Conseil.
- **M. Markus Pichler** indique aussi l'article 85
- **Le Président du Conseil** informe que le renvoi est possible si 11 membres sont d'accord. Il passe au vote

Résultat: la proposition de M. Kissling de renvoyer cet objet est refusée, car seuls 9 conseillers la soutiennent.

- **M. Jean-Paul Pichard** revient sur le sujet d'une salle de spectacle ; il souligne que c'est très coûteux et peu rentable. Il pense que la salle de spectacle peut être implantée ailleurs et le collège mis à la place.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal**, résume la situation et mentionne qu'il faut absolument construire ce collège, car il manque des salles. S'il y a report du vote, la situation sera très désagréable pour la Municipalité. Au sujet de la salle de spectacle, il convient qu'il sera impossible de la construire avant longtemps.
- **Le Président du Conseil** : la parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et propose de passer au vote.

Résultat : le Préavis 19/2014 est accepté par 43 Oui, 5 Non et 3 Abstentions.

PREAVIS MUNICIPAL N° 20/2014 Crédit pour l'organisation d'un concours architectural pour l'agrandissement du collège d'Oron-la-Ville

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture résumée du préavis.
- **M. Philippe Demierre**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Hubert Bovet**, Président de la commission des finances, donne une lecture simplifiée du rapport de sa commission.

- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et les rapports de commissions.
- **Mme Christelle Dutoit** indique que ce serait bien de partir sur une architecture comme les pavillons et pas quelque chose de trop fantaisiste.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** : le gagnant du concours établira des règles, mais ce type de construction peut être retenu.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal**, indique qu'il manque 2 mètres aux pavillons provisoires. Il faudra indiquer nos conditions dans le cahier des charges. Avec un concours d'architecture, il y aura beaucoup d'idées et le projet pourra évoluer.
- **M. Thierry Cuénoud** donne lecture d'un article dans le Régional au sujet d'un concours architectural, « afin d'éviter une procédure de marché public, on achète l'avant-projet à un architecte, qui n'a ensuite plus de droit dessus ».
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : cela n'était pas réglementaire.
- **M. Florian Meyer** demande des précisions à la commission ad hoc, au sujet des groupes de travail.
- **M. Philippe Demierre, Président de la commission ad hoc**, répond que vu l'importance du projet, il y aura certainement des groupes de travail, comme une commission de construction. Il précise que cela sera important que le Conseil soit tenu au courant.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** confirme qu'il y aura une commission de construction et qu'elle sera nommée par l'exécutif.
- **M. Jean-Paul Rubattel** mentionne l'importance d'être pointilleux dans le cahier des charges. Il demande qui va nommer le jury et sur quel critère.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, répond qu'il y aura une majorité de professionnels dans le jury et certainement le Directeur des écoles. Le propriétaire du terrain a déjà demandé à en faire partie. Certainement le Directeur des écoles. Il indique que c'est la Municipalité qui nomme le jury.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer au vote.

Résultat: le Préavis 20/2014 est accepté par 46 Oui, 2 Non et 6 Abstentions.

PREAVIS MUNICIPAL N° 21/2014 Demande de crédits complémentaires au budget de la caisse communale 2014
--

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture simplifiée du préavis.
- **M. Hubert Bovet**, Président de la commission des finances, résume le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et le rapport de commission.
- **Le Président du Conseil** la parole n'est pas demandée, il passe au vote.

Résultat: le Préavis 21/2014 est accepté à l'unanimité

PREAVIS MUNICIPAL N° 22/2014
Crédit pour la construction de locaux pour la garderie Liloane

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture résumée du préavis.
- **M. Cédric Van de Maele**, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Hubert Bovey**, Président de la commission des finances, résume le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et les rapports.
- **M. David Platel** demande si 44 places, c'est assez.
- **M. Thierry Ménétrey, Municipal** confirme que oui, car le gros du développement futur se fera à Palézieux-Gare, et il sera judicieux de faire une structure là-bas le moment venu.
- **M. Thierry Cuénoud** demande si c'est juste qu'il n'y aura pas de fondation.
- **M. Thierry Ménétrey, Municipal**, répond que c'est juste, il n'y aura pas de fondation.
- **M. Philippe Demierre** est étonné de demander un crédit de frs. 1'600'000.-, selon des projections et non sur la base d'offres.
- **M. Thierry Ménétrey, Municipal**, indique qu'il y a une offre.
- **M. Pierre-André Raynaud** : pourquoi la structure du bâtiment n'est-elle pas définitive.
- **M. Thierry Ménétrey, Municipal** : les pavillons scolaires sont garantis 25 ans, et il s'agit de la même structure.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer au vote.

Résultat: le Préavis 22/2014 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS MUNICIPAL N° 23/2014
Crédit pour l'agrandissement du pavillon scolaire d'Oron-la-Ville

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture du préavis.
- **Mme Laurence Bellon**, Présidente de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Hubert Bovet**, Président de la commission des finances, résume le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et les rapports de commissions.
- **M. Christian Bays** demande si la Municipalité a pensé aux personnes à mobilité réduite. Comment faire si un enfant handicapé arrive en court d'année.
- **M. Thierry Ménétrey, Municipal**, répond que la Municipalité y a pensé, mais que la solution d'un ascenseur est trop onéreuse. Il y aura donc la possibilité de changer de salle, même en court d'année.
- **M. Fabrice Chollet** relève que cela fait 3 fois en 3 ans qu'il faut faire des classes provisoires, bientôt en 3^e étage. Comment est prévue l'évolution ?

- **M. Thierry Ménétrey, Municipal**, précise qu'il n'y aura pas de 3^e étage. Les chiffres de l'évolution sont connus jusqu'en 2017. Le pavillon scolaire de Palézieux-Gare n'est plus utilisable, car trop vétuste.
- **M. Frédéric Chenevard** demande si les 4 classes seront utilisées.
- **M. Thierry Ménétrey, Municipal**, répond qu'en principe oui, mais c'est le directeur des écoles qui fait son planning.
- **M. Philippe Demierre** vient sur le contenu de la convention scolaire, et demande si cela est compté comme un investissement.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : oui, l'amortissement est inclus dans le prix de location avec les charges.
- **Le Président du Conseil** : la parole n'étant plus demandée, il passe au vote.

Résultat: le Préavis 23/2014 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS MUNICIPAL N° 24/2014 Crédit d'étude pour la réfection des routes communales (Rte de Bulle, Rte de Lausanne, Rte de Moudon, Rte de Bossonnens).

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture simplifiée du préavis.
- **M. James Caruzzo**, Président de la commission ad hoc, donne une lecture simplifiée du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Hubert Bovet**, Président de la commission des finances, résume le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et les rapports de commissions.
- **M. Jean-Luc Kissling** demande si ce montant de frs. 44'000.- est pour un bureau d'étude.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** : oui, ce montant est pour un bureau d'étude.
- **Le Président du Conseil** : la parole n'étant plus demandée, il passe au vote.

Résultat: le Préavis 24/2014 est accepté à l'unanimité

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Christophe Rebetez** félicite la Municipalité pour le giratoire de la ZI de Palézieux et la gestion des travaux.
- **M. Pierre-André Maillefer** précise qu'il manque des lignes blanches sur la route vers l'ancienne usine de Siemens.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond que le marquage est terminé ces jours. Une demande d'autorisation cantonale est attendue pour ce marquage spécial.
- **M. Georges Locher** : le système sur les Moloks fonctionne bien. Mais il aimerait savoir comment faire pour voir son solde sur la carte.

- **M. Gérald Wist, Municipal:** promesse avait été faite que normalement le solde devait s'afficher sur le Molok; il prend note pour que le système soit complété. Le solde est en tous les cas visible sur le site internet de la commune, à l'automate qui sera installé dans le courant de la semaine prochaine et au contrôle des habitants à Oron-la-Ville. La carte se bloque si le montant est inférieur à moins frs 10.-
- **Mme Céline Dovat** aimerait savoir comment le montant pour les enfants en bas âge sera déduit ou remboursé.
- **M. Gérald Wist, Municipal:** le montant est de frs. 10.- par mois et par enfant de moins de 3 ans. Ce montant sera versé sur la carte en fin d'année.
- **M. Philippe Demierre:** il félicite la commune pour l'installation de zones 30km/h et s'inquiète pour la Place de la Foire à Oron-la-Ville; en effet les automobilistes prennent de plus en plus cette place pour un raccourci.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal,** rappelle le projet de giratoire à la Rte de Bulle, mais il demande s'il a une proposition.
- **M. Philippe Demierre:** simplement essayer de rendre attentif que c'est une place.
- **M. Christophe Rebetez** indique à M. Sonnay Daniel, qu'un projet avait été proposé du temps d'Oron-la-Ville, avec des chicanes.
- **M. Pierre-André Raynaud** demande si cela ne vaudrait pas la peine de faire de bonnes fondations pour le futur bâtiment de la garderie Liloane.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal :** la Municipalité y avait pensé, mais c'est fortement déconseillé.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour.

Il remercie les membres pour les débats nourris. Il souhaite une bonne rentrée à tous et une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22h25

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 30 octobre 2014

Au nom du Conseil Communal Le Président  Alain Maibach		La Secrétaire  Lorraine Bard
--	---	---